

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 avril 2018, a adopté les règlements suivants :

- 18-017** **Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité**

- 18-018** **Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)**

- 18-019** **Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier**

- 18-021** **Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger**

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mai 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 18 mai 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat